



INSTALLATION EN AGRICULTURE

Pour la section jeunes de la Coordination Rurale, s'il faut évidemment pouvoir proposer aux jeunes des conseils, services et des aides spécifiques pour faciliter leur installation, le **combat premier reste celui des prix rémunérateurs : la DJA c'est bien, les PRIX c'est mieux.**

Face aux carcans actuels et à un dispositif qui a montré ses limites, la CR porte un projet pour **une installation libre et réussie.**

Aujourd'hui de très nombreux jeunes font le choix d'une installation non aidée, et sont ainsi pénalisés par un environnement réglementaire qui les déconsidère. De plus, la société a évolué : les **parcours professionnels sont moins linéaires** et les **reconversions une ressource essentielle** pour le renouvellement des générations en agriculture.

Ainsi, il faut **faciliter au maximum les démarches d'installation** et **assouplir les critères d'attribution des aides** : le critère d'âge doit être revu, les formations pratiques et l'expérience prises en compte pour éviter les écueils du "diplôme barrage" : pas de démarches inutiles et de stages obligatoires pénalisants...

La CR s'oppose donc aussi à toute discrimination entre les installations aidées et celles qui ne le sont pas (accès aux aides, aux droits à produire...). Ce combat est difficile car cette injustice est une stratégie de certains pour garder le contrôle sur les installés.

Pour favoriser l'accès au métier du plus grand nombre, et dans les meilleures conditions, la CR défend notamment :

- Un montant de **DJA unique**, revalorisé en zone défavorisée ;
- Un **cautionnement de l'État sur les prêts liés à l'installation** ;
- Une **limitation du Plan de Professionnalisation Personnalisé** au stage 21h pour tous les titulaires d'un diplôme de niveau IV (sauf demande du jeune installé d'accès à certains stages, formations) ;
- Un **assouplissement des conditions du suivi et d'engagement** (Plan d'entreprise simplifié, respect de l'adaptation de l'entreprise à son contexte...) ;
- Une **meilleure prise en compte du statut de pluriactif** (qui au-delà d'un certain seuil, doit avoir accès aux mêmes avantages que les autres),

Dans toutes ses revendications pour l'installation en agriculture, la CR garde à l'esprit deux objectifs : **aider un maximum de futurs installés tout en respectant la liberté d'entreprendre de chacun d'eux.**

À lire sur le sujet :

- Actualité et propositions sur notre page jeunes,

- Les fiches thématiques de la section : Les aides à l'installation, Focus sur la DJA, Le parcours à l'installation, Le financement de l'installation, Le crédit transmission, L'enseignement agricole, L'alternance.